

Prix :
gratuit

● Dynamiser et organiser son entreprise

Pour toutes les entreprises

Formalités d'entreprise

Création, transmission, croissance, chaque étape de la vie de l'entreprise entraîne son lot de démarches administratives inévitables.

La CCI peut vous accompagner à travers toutes ces formalités réglementaires et vous prodiguer en outre un conseil personnalisé.

.....



« Une fois libéré des nombreuses formalités qui m'accaparaient auparavant, j'ai pu me concentrer plus sereinement sur le cœur de métier de mon entreprise. »

.....

La CCI vous met en rapport avec un chargé de relations clients.

Au cours d'un entretien individuel, vous pouvez expliquer votre problématique et le service dont vous avez besoin. Il vous aidera à finaliser votre dossier et demeurera un interlocuteur privilégié.

La CCI vous aide à mener à bien les différentes démarches inhérentes à la vie de votre société, que vous vous mettiez

à votre compte ou que vous soyez entreprise commerciale, industrielle ou encore de services.

● **Création :** immatriculation, déclaration d'ouverture d'un nouvel établissement.

● **Modification :** évolution des caractéristiques de la société, modification de dénomination sociale, du capital social, de la forme juridique, des dirigeants...

● **Cessation d'activité :** mise en sommeil, fermeture d'établissement, radiation du RCS...



02 47 47 20 00

La CCI Touraine à votre écoute






« Je n'avais pas prévu toutes les formalités qu'entraînerait la mise en activité de ma société. La CCI m'a fait gagner beaucoup de temps. »



- **ACCRE** : aide aux demandeurs d'emploi, créant ou reprenant une entreprise et pouvant bénéficier d'une exonération de charges.
- **Auto-entrepreneur** : formalité de création allégée avec une simplification du régime social et, sur option, du régime fiscal.

Plus qu'un simple accompagnement, la CCI vous guide.

Echéances à venir, avertissements sur les orientations que provoqueront vos choix stratégiques, vous bénéficiez ainsi d'une vraie tranquillité sur ces aspects.



Vous pouvez déclarer ces formalités sur le site internet :
www.cfenet.cci.fr



02 47 47 20 00

La CCI Touraine à votre écoute

